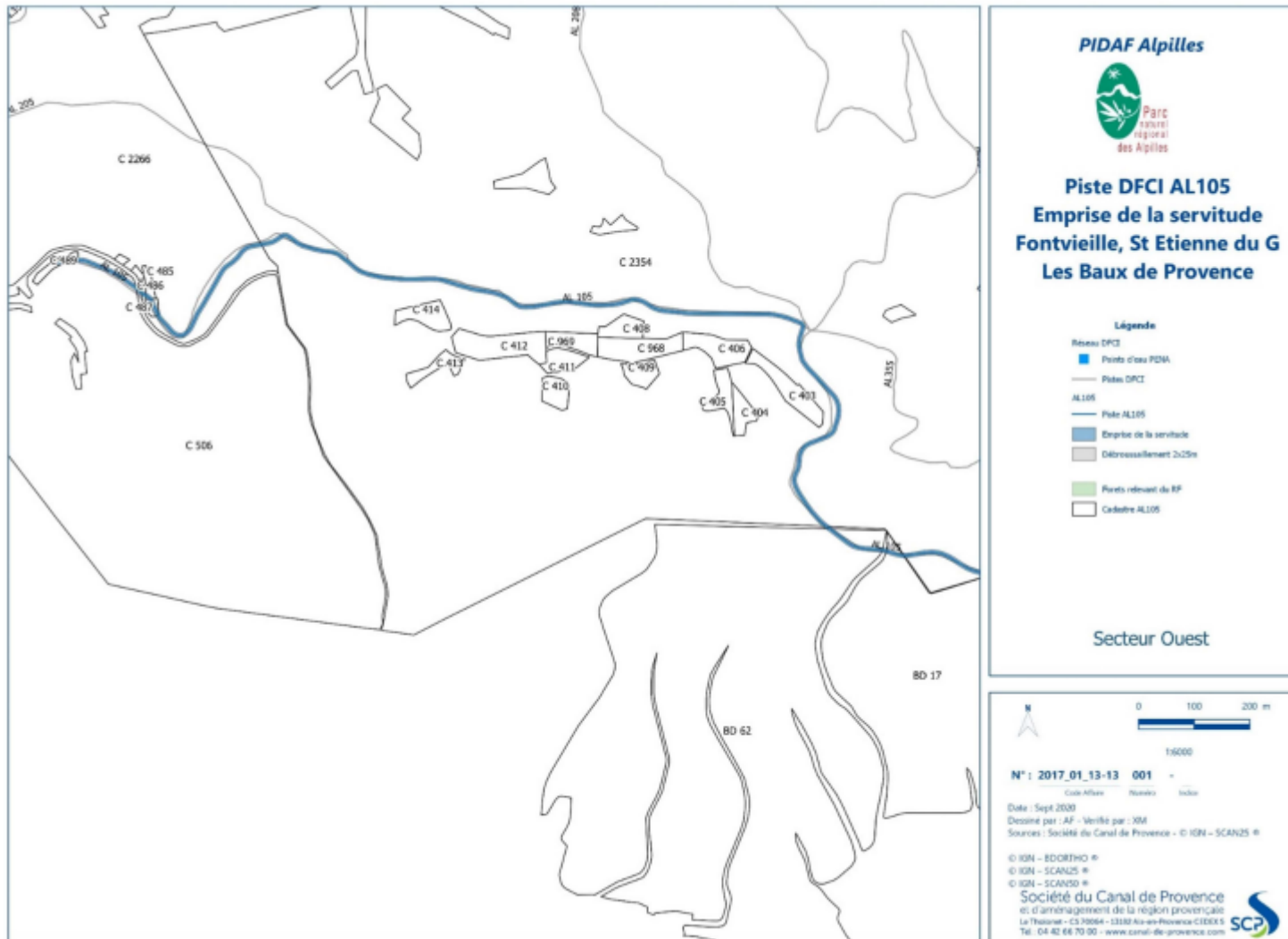


Annexe à l'arrêté Préfectoral n° 13-2021-12-27-00022 portant établissement d'une servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie dans le massif des Alpilles – piste AL 105





PIDAF Alpilles



**Piste DFCI AL105
Emprise de la servitude
Fontvieille, St Etienne du G
Les Baux de Provence**

Légende

- Niveau DPCI
- Points d'eau PDM
- Pistes DPCI
- AL105
- Piste AL105
- Emprise de la servitude
- Débroussaillagement 2x25m
- Forêts relevant du RP
- Cadastré AL105

Secteur Est



1:6000

N° : 2017_01_13-13 001 -

Date : Sept 2020
Dessiné par : AF - Vérifié par : XM
Sources : Société du Canal de Provence - © IGN - SCAN25 ®

© IGN - EDORHO ®
© IGN - SCAN25 ®
© IGN - SCAN50 ®

Société du Canal de Provence
et d'aménagement de la région provençale
Le Théolant - CS 20984 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5
Tél. : 04 42 66 70 00 - www.canal-de-provence.com

